



Nous, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Seine-Maritime, en date du 18 janvier 2022 portant organisation de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (promotion interne) session 2022,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 19 Juillet 2022 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 19 Juillet 2022 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 19 Juillet 2022 fixant les lieux définitifs de l'épreuve écrite et la liste des intervenants désignés pour participer à la correction de l'épreuve écrite de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 17 novembre 2022 fixant la liste des intervenants désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à l'audition des candidats convoqués à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022,

Vu les délibérations du jury en date du 10 novembre 2022 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022,

Vu les délibérations du jury en date du 14 décembre 2022, fixant la liste des candidats admis à l'issue des épreuves écrite et orale de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022.

ARRÊTONS

Article 1 : La liste des candidats admis à l'issue des épreuves écrite et orale de l'examen professionnel (promotion interne) de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2022, est arrêtée comme suit :

AVENNE Edwige	FAUCHEREAU Cédric	LEPOITTEVIN Emilie
BEAUCHAMP Céline	FONTAINE Séverine	LESENECHAL Letizzia
BOITOUT Emmanuelle	FURRER Audrey	LOUVRY Laetitia
BONNAIRE Julie	GALOPIN Sylvie	MAHIEU Mélanie
BORKOWSKI Marie	GARCIA Lydia	MARTEL Aurélie
BOUCTOT Lucille	GOUXETTE Sabrina	MASURE Caroline
BOUILLOUX Jennifer	GRESSUS Valérie	MEKEDDEM-BENYAGOUB Nawel
BOUTEILLER Estelle	GUYOT Muriel	MOISANT Stéphanie
BURTIN MORANT Sandra	HAUGUEL Corinne	MOREIRA ARAUJO Marie De Carmen
CANNESAN Audrey	HAUVILLE Alexandra	NICOLLE Emilie
CARPENTIER Nathalie	HEBERT Magali	PAIRIN Emilie
CAUCHY Julie	HEIB Sandrine	PANCHOUT Christine
CHERU Bozena	HENRY Harold	PANNIER Aurore
CLAUDEPIERRE Kristel	HOURLIER Charlotte	PARIS Julie
CORDENIE Anne	JOLIBIS Tony	PESLIER Nicolas
COUTURE Emilie	JUSTON Laurie	PETREL Marina
DA SILVA Gaelle	KACZMAREK Corine	RENIER Meggie
DAJON Emilie	KRAWCZYK Virginia	RICHY Elodie
DEGENETAIS Claire	LACAILLE Cindy	ROUVILLOIS Emilie
DELAMARE Ludivine	LAMEILLE Clementine	RUEL Valérie
DÉSIRÉ DIT THÉBAULT Stéphanie	LANGLOIS Stephanie	SOUILLARD Franceline
DEVAUX Isabelle	LEBLOND Laura	
DIOP Edwina	LECERF Sébastien	
DUPUIS Cécile	LEGRAND Séverine	
	LEGUILLETTE Charlotte	

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Isneauville, le 22 décembre 2022

**Le Président,
Jean-Claude WEISS**



Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20221222-2022-59-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

